

PROCES-VERBAL SEANCE DU 17 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire.

Lecture du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 approuvé à l'unanimité.

Présents

Bornard J.	Chapuis R.	Chivot D.	Jeambenoit E.	Jouhaud L.
	Noel F.		Pin E.	
Rigutto E.	Roux C.			

Absents représentés

Le Carff C. représentée par Chivot D.
Picot S. représenté par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Noel F.
Tournillac C. représentée par Roux C.

Secrétaire de séance

Noel Fleury

- Madame le Maire débute la séance en remerciant les Elus présents.

I – ORDRE DU JOUR - POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Proposition de vente d'une villa située sur la parcelle AM138 à la suite de négociations.

Madame le Maire rappelle aux Elus la délibération n°2024-027 et n°2024-047 portant sur la vente de deux villas situées sur la parcelle cadastrée AM138.

Elle indique que ces délibérations avaient pour but, entre autres, de définir d'un prix de vente de ces villas basé sur des avis de valeur d'un agent immobilier et de pouvoir publier l'annonce de ventes.

Il est rappelé que seule une des deux villas a été mise sur le marché à ce jour au prix de 465 000,00€. A la suite de cette publication, un couple s'est montré fortement intéressé par l'une des deux villas, plusieurs échanges ont eu lieu entament quelques négociations.

Lors du dernier conseil qui s'est tenu le 10 juin 2025, il a été évoqué, en point divers, la volonté des Elus de ne pas abaisser le prix de cette vente en-dessous de 400 000,00€ ; prix prenant en compte des différents travaux à effectuer au sein du bien à vendre et des projets proposés par les futurs potentiels acquéreurs.

Madame le Maire évoque la nécessité de délibérer sur un prix final à hauteur de 400 000,00€ à transmettre à l'agent immobilier pour pouvoir conclure cette vente comme le prévoit la délibération n°2024-027.

Après débat, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la mise en vente de la villa publiée au prix de 400 000,00€ ;
- **CHARGE** Madame le Maire de transmettre la présente délibération à l'agent immobilier ainsi qu'aux futurs potentiels acquéreurs ;
- **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **RAPPELLE** que les frais d'agence ne devront pas excéder un pourcentage de 5% du prix de vente de la villa,

- Procès-verbal publié sur le site internet de la commune le 16 octobre 2025.

- **CHARGE** Madame le Maire ou Monsieur ROUX, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, à signer tout document afférent à cette vente.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

2. Décision modificative n°01 au budget communal.

Madame le Maire informe les Elus de la panne survenue dernièrement sur le véhicule du service technique. En raison du coût des réparations et de l'ancienneté du véhicule, il a été décidé de procéder au changement de ce dernier.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget, un mouvement au sein d'opérations d'investissement est nécessaire.

Madame le Maire propose, en raison d'une diminution de dépense (rénovation de l'éclairage public (110 000,00€ abaissés à hauteur de 60 000,00€) d'effectuer un mouvement de crédits comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Operation	Montant	Article (Chap.) - Operation	Montant
204182 (204) - 102 : Bâtiments et installa	-40 000,00		
2182 (21) - 75 : Matériel de transport	40 000,00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
	0,00		

Après avoir ouï l'exposé, l'Assemblée délibérante,

- **ACCEPTE** la décision modificative n°01 telle que présentée ci-dessus ;
- **APPROUVE** et **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition d'un nouveau véhicule dédié au service technique ;
- **ACCEPTE** la mise en vente du véhicule Jumpy Citroën déclaré en panne.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

3. Tarification pour la destruction des nids d'hyménoptères.

Madame le Maire rappelle aux Elus la délibération n°2022-020 portant sur la tarification pour la destruction des nids d'hyménoptères à hauteur de 60,00 €.

Elle réprecise à l'Assemblée que, conformément à l'article L.1424-42 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service Local d'Incendie et de Secours n'est tenu de procéder qu'aux seules interventions qui se rattachent directement à ses missions de service public définies à l'article L 1424-2.

S'il est amené à procéder à des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de ses missions, il peut demander aux personnes bénéficiaires, une participation aux frais dans les conditions déterminées par délibération.

Madame le Maire informe les Elus qu'il a été émis le souhait de faire évoluer ces tarifs lors d'une précédente réunion budgétaire du SLIS et lors du dernier Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires comme suit :

- **Prestation inférieure à 1 heure : 60,00€**
- **Prestation entre 1 heure et 2 heures : 80,00€**
- **Prestation supérieure à 2 heures : 100,00€**
- Tout **déplacement ne nécessitant pas d'intervention** par les sapeurs-pompiers volontaires dépêchés sur place fera l'objet d'une facturation liée aux **frais de déplacement** à hauteur de 10,00€.

➤ Procès-verbal publié sur le site internet de la commune le 16 octobre 2025.

L'Assemblée délibérante, après discussion :

- **APPROUVE** les tarifs tels que présentés ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame le Maire de transmettre la présente délibération au Chef de Corps ;
- **PRECISE** que les titres de facturation devront être émis avec les nouveaux tarifs validés ;
- **RAPPELLE** que l'intervention des Sapeurs-Pompiers volontaires dans le cadre de ces interventions s'effectuera en fonction de leur disponibilité.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

DEBATS AUTOUR DES DELIBERATIONS SOUMISES A L'ORDRE DU JOUR

⇒ Délibération n°2025-033 :

⇒ Mme le Maire, après de multiples rencontres avec les intéressés, déclare qu'un sondage a été effectué auprès des Elus suite à la dernière proposition d'achat à hauteur de 390 000,00€ ; cette proposition a été refusée et une contre-offre a été faite au prix de 400 000,00€.

⇒ Délibération n°2025-035 :

⇒ Mme le Maire informe les Elus que cette délibération fait suite à une discussion en réunion de Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires. Elle précise que ce type d'interventions ne relève pas d'une obligation pour les SLIS.

⇒ Mr Bornard précise que les nids d'hyménoptères concernent les nids de guêpes et de frelons européens ; la destruction des nids de frelons asiatiques nécessiterait une formation particulière.

⇒ Mme le Maire demande combien d'interventions cela représente à l'année.

II - DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

■ **Madame le Maire :**

- ✓ 05/06/2025 Contrats d'adhésion CNP Assurances
- ✓ 12/06/2025 Devis ADIC quotient familial 443,96€
- ✓ 17/06/2025 Devis APAVE 384,00€ TTC annuel (vérification installation thermique)

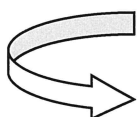
■ **Monsieur ROUX :**

- ✓ 26/06/2025 PC 001 082 13 C0001M03 Favorable DELWALLE/ETIENNE
- ✓ 08/07/2025 DP 001 082 25 B0006 Rejet tacite CALDAIROU
- ✓ 08/07/2025 DP 001 082 25 B0017 Retrait décision tacite illégale ITZSTEIN
- ✓ 10/07/2025 DP 001 082 25 B0018 Favorable GRANDIN
- ✓ 10/07/2025 DP 001 082 25 B0019 Favorable MARTIN
- ✓ 10/06/2025 CU 001 082 25 B0008 Me GAUVIN
- ✓ 10/06/2025 CU 001 082 25 B0009 Me GAUVIN
- ✓ 03/07/2025 CU 001 082 25 B0010 Notaire Annecy
- ✓ 03/07/2025 CU 001 082 25 B0011 Notaire à Annecy
- ✓ 03/07/2025 CU 001 082 25 B0012 Notaire à Annecy
- ✓ 03/07/2025 CU 001 082 25 B0013 Me Lafay

■ **Monsieur CHAPUIS :**

- ✓ 16/06/2025 Devis PMI Nettoyage SDF 354€/Moquette biblio 658,08€/périscolaire 298,08€/école 984€ = 2 294,16€
- ✓ 20/06/2025 Devis Adequat : Pyramide 9 177,60€ / reprise jeu – 1264,80€
- ✓ 23/06/2025 Devis Adequat 367,39€ TTC (panneau affichage périscolaire)
- ✓ 30/06/2025 Devis Promenoch 362,64€ TTC (brumisateurs et éventails)

III - INFORMATIONS DIVERSES



Agenda :

- 18/07/2025 :** Rendez-vous ADIA 01 à la salle du conseil à 10h00
- 18/07/2025 :** Assemblée Générale à la salle du conseil – Association La Chasse à 18h00
- 20/07/2025 :** Pot Messe Saint-Victor – Association Les Pierres de Chanay
- 09/08/2025 :** Concours pétanque au chalet - CCAS

➤ Procès-verbal publié sur le site internet de la commune le 16 octobre 2025.

05/09/2025 : Forum des associations à la salle des fêtes
 06/09/2025 : Concours de pétanque au chalet – Association Handi Raid
 14/09/2025 : Vide-greniers à la salle des fêtes et au chalet - CCAS
 18/09/2025 : Assemblée Générale à la salle des fêtes – Association du Sou des Ecoles
 19 et 20/09/2025 : Fête médiévale dans le cadre des journées du Patrimoine – Association Les Pierres de Chanay
 09/10/2025 : Fête de la science à la salle des fêtes – Bibliothèque et CERN
 29/10/2025 : Cinéma à la salle des fêtes - MGEN

TOUR DE TABLE

○ CHIVOT Didier :

- **Vente Mme GINTER :** Il est demandé si la MGEN a émis un retour concernant le bornage effectué pour cette vente.

↳ Mr Roux n'a pas eu de retour de la MGEN mais précise que le bornage est effectif et que le dossier de vente est en attente de finalisation auprès du notaire.

○ RIGUTTO Emilien :

- **Rénovation four Vovray :** Mr Rigutto a analysé le devis reçu de l'entreprise Terrier ; trois scénarios ont pu en ressortir :

1^{er} scénario : sauvegarde du four pour un coût de 6 000,00€ HT

2nd scénario : sauvegarde du four et réparation de la voûte pour un coût de 13 000,00€ HT

3^{ème} scénario : sauvegarde du four, réparation de la voûte et jointaillage extérieur pour un coût de 23 000,00€ HT

Il demande quelle est la décision à prendre ? Mr Rigutto informe les Elus que la restauration des fours a été évoquée avec l'association Les Pierres de Chanay lors de leur dernière Assemblée Générale, il en ressort une éventuelle étude à mener sur l'ensemble des fours communaux en se basant sur l'enveloppe communale possible ; enveloppe communale non connue à ce jour.

↳ Mme le Maire dit que ces rénovations peuvent prétendre à l'obtention de subventions mais qu'aucune demande n'a été faite cette année pour ces travaux.

↳ Mr Roux rappelle aussi la nécessité de rénovation du mur de soutènement vers le pont du moulin à Dorches.

↳ Mr Rigutto dit que le four de Vovray aurait besoin d'être tôle si aucun travaux n'est prévu dans les six mois et évoque un désordre structurel du four situé au centre bourg ; il demande à ce qu'une étude soit menée à la rentrée de septembre.

- **Mines Orbagnoux :** Mr Rigutto demande si nous avons eu un retour concernant la délibération prise par la commune à ce sujet.

↳ Mme le Maire répond avoir contacté la Préfecture qui ne dispose pas de tous les éléments pour pouvoir faire un retour.

○ BORNARD Jean :

- **Modernisation éclairage public/SIEA :** Mr Bornard dit avoir reçu le responsable territorial ainsi que le référent éclairage public du SIEA la semaine dernière concernant la modernisation de l'éclairage public. Il précise que deux scénarios sont possibles. Il précise que le relamping ne fait pas l'objet de subvention. Le plus important gain en électricité a pu être possible avec l'extinction de l'éclairage public la nuit (68000kwh avant extinction/35000kwh après extinction).

- **Facturation électricité :** Il est précisé que le mode de calcul va être modifié (arrêt de l'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique) ; coût à la hausse à envisager. Notre fournisseur en électricité l'année prochaine sera Total Energies (actuellement Octopus).

- **Inddigo/Etude faisabilité :** Mr Bornard informe les Elus de la réception du rapport définitif du cabinet Inddigo concernant l'étude de faisabilité en réseau de chaleur bois. Cette étude a fait ressortir une consommation insuffisante avec les linéaires déjà présents pour se pencher sur le mode de chauffage souhaité en premier lieu ; un système de chauffage avec pellets serait conseillé ⇒ A étudier en commission travaux ou finances.

○ CHAPUIS Robert :

- **Concours pétanque** : Mr Chapuis informe les Elus de la présence de 33 équipes lors du concours de pétanque qui s'est déroulé le 12 juillet dernier. Les personnes présentes étaient très contentes ; il déplore l'absence d'administrés de la commune. Le prochain concours est prévu le 9 août 2025.
- **NOEL Fleury :**
 - **Point à temps** : Mr Noel informe les Elus que le point à temps sera effectué mercredi et jeudi prochain.
 - ↳ Mme le Maire pose la question sur les travaux effectués à l'entrée du village.
 - ↳ Mr Bornard dit qu'il s'agit d'une reprise de travaux effectués par la Régie des eaux.
 - ↳ Mr Chapuis demande si quelqu'un a des informations pour les déviations à venir sur la commune de Corbonod.
 - ↳ Mr Bornard répond que la voirie sur la commune de Corbonod sera fermée à compter du 28 juillet et difficilement praticable la semaine du 21 juillet 2025.
- **JOUHAUD Lucie :**
 - **Bibliothèque** : Mme Jouhaud liste les événements qui ont été organisés par la bibliothèque : Partir en livres réunissant 50 personnes, exposition, spectacle, escape game,...
 - **Forum des associations** : Il est indiqué la reconduction du forum des associations suite à des sollicitations.
- **ROUX Claude :**
 - **Total Energies** : Un rendez-vous est prévu le 21 juillet 2025 en mairie afin de rediscuter des termes du bail.
- **JEAMBENOIT Elisabeth :**
 - **Local ergothérapie** : Mme le Maire informe les Elus qu'une administrée a fait une demande de local d'ergothérapie. Pour le moment, un local a été trouvé sur la commune de Valserhône afin d'établir sa clientèle. A réfléchir pour un local à l'avenir sur Chanay, une visite a eu lieu dans l'épicerie actuelle, l'administrée serait éventuellement intéressée pour acheter le bâtiment ; bâtiment en attente d'évaluation faite par l'agent immobilier.

Séance levée à 20h55

Le Maire		Le secrétaire de séance
Elisabeth JEAMBENOIT		Fleury NOEL
		